

## INFORMATION DEPOT COMMUNAL DECHETS VERTS

Depuis la mi-juillet, nous avons été dans l'obligation de fermer le dépôt communal suite aux très nombreuses incivilités constatées :

- Dépôts inappropriés : arbres entiers, souches, ferraille, plastique, palettes, pneus, liteaux avec pointes, bonbonnes en verre, gravats, terre ...
- Incendie, avec intervention des pompiers, suite à allumage par une personne non autorisée.
- Dépôts par de multiples entreprises et particuliers extérieurs à la commune.

**Le Conseil Municipal, conscient des attentes des Biozatois, met en place une nouvelle solution autorisant seulement l'accès aux véhicules de petit gabarit (hauteur limitée), sous réserve du respect des consignes ci-dessous.**

- Personnes autorisées : uniquement les habitants de Biozat.
- Déchets acceptés : taille de haies, branches de dimensions raisonnables, déchets de jardin, gazon, feuilles.
- Il est formellement interdit d'allumer le feu. Seuls les employés municipaux sont habilités.

Sauf imprévu, **la réouverture est prévue pour le 14 octobre prochain.**

**Cette solution reste provisoire. Nous comptons sur le civisme de chacun.**

**En cas de non respect, le dépôt sera fermé définitivement.**

Biozat le 20/09/2017

Le Conseil Municipal

